

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 13 décembre 2018 fixant, au titre de l'année 2019, le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH1834233A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 13 décembre 2018, le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2019, aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 338.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répartition académique 2019

ACADÉMIES	NOMBRE
Administration centrale	9
Aix-Marseille	12
Amiens	10
Besançon	10
Bordeaux	14
Caen	10
Clermont-Ferrand	8
Corse	1
Créteil	27
Dijon	6
Grenoble	15
Guadeloupe	2
Guyane	1
Lille	22
Limoges	5
Lyon	7
Martinique	3
Montpellier	19
Nancy-Metz	13
Nantes	14

ACADÉMIES	NOMBRE
Nice	9
Orléans-Tours	15
Paris	11
Poitiers	9
Reims	6
Rennes	13
Réunion	4
Rouen	9
Strasbourg	14
Toulouse	13
Versailles	27
Total	338